



PRÉFET DES CÔTES- D'ARMOR

Liberté
Égalité
Fraternité

COVID 19 et confinement : GARANTIR LES DROITS DES FEMMES Contraception et IVG

EN TOUTE CONFIDENTIALITE

Accès à la contraception :

- L'accès à la pilule contraceptive peut s'effectuer **directement** en pharmacie grâce à une ancienne ordonnance. Cette facilité s'applique le temps du confinement.
- La contraception d'urgence est disponible **sans ordonnance** en pharmacie.
- Les médecins en ville et les sages-femmes peuvent conseiller les femmes et leurs partenaires sur les questions de contraception

Accès à l'I.V.G. :

- Les interruptions volontaires de grossesse (IVG) sont considérées comme urgentes et leur continuité est assurée.
- Les sages-femmes peuvent, comme les médecins, pratiquer des consultations à distance (télé consultation).
- Les entretiens de conseil conjugal préIVG obligatoire pour les mineurs sont maintenus
- Les consultations pour les dépistages d'infections sexuellement transmissibles se poursuivent

les Ministres encouragent l'ensemble des médecins en ville et les sages-femmes libérales à s'engager dans le maintien des IVG médicamenteuses et demandent aux établissements de santé d'assurer la continuité des IVG instrumentales.

A votre écoute :

- Durant le confinement, le **planning familial 22**, espace vie affective, relationnelle et sexuelle 02 96 78 97 05 mfpf22@wanadoo.fr et les **centres de planification et d'éducation familiale**, gérés par le Conseil départemental 22 et par délégation aux centres hospitaliers, assurent des permanences téléphoniques et accueillent sur rendez-vous si nécessaire avec toutes les précautions de mesures barrières.



Lieu	Téléphone	Mail
Centre Hospitalier DINAN	02 96 85 70 91	cpef@ch-dinan.fr
Maison du Département de <u>GUINGAMP</u>	02 96 40 10 30	CPEFGuingamp@cotesdarmor.fr
Centre Hospitalier <u>PAIMPOL</u>	02 96 20 44 96	centredeplanification.paimpol@orange.fr
<u>LOUDEAC</u>	02 96 25 32 14	centre.planification@ch-centre-bretagne.fr
<u>ROSTRENE</u>	02 96 29 14 45	Consultation-externe.Rostrenen@ch-centre-bretagne.fr
Centre Hospitalier <u>ST BRIEUC</u>	02 96 01 71 58	sec.cpef@ch-stbrieuc.fr
Centre Hospitalier LANNION	02 96 05 71 55	centre.planification@ch-lannion.fr

Les services de l'Etat sont chargés de s'assurer que le droit des femmes à disposer de leur corps ne soit pas remis en cause, en cette période de pandémie et de confinement, en effectuant des points réguliers avec le personnel soignant et le tissu associatif.

Contact :

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des femmes et des hommes des Côtes d'Armor
annie.le-houerou@cotes-darmor.gouv.fr - 06 44 23 04 78